

[Text]

Mrs. Dobbie (Winnipeg South): Mr. McKenna, first of all I would like to add my voice in commendation of your leadership on this resolution and the kind of statesmanship you have shown. As a member from a province that is on the outside looking in, and struggling very desperately to get in, as most of our citizens are, I am very concerned that we use this bridge-building exercise that you have extended to us to the very best of the opportunities that are available to us.

I listened very carefully to your discussion, and you mentioned that you were not particularly concerned about the spending power clause. You had some way of dealing with whatever concerns might be floating around out there. But in debates where I have listened to Mrs. Carstairs from Manitoba, I have seen that she tends to concentrate very heavily on that particular area of the accord. She seems to feel that somehow the spending power clause will take away from the federal powers and that this is a very detrimental sort of thing for Canada.

• 1230

How do you view this? Is there some way we can convince Mrs. Carstairs that the fears she has are probably unfounded? You seem to have been able to come to the conclusion that they are unfounded.

Mr. McKenna: That is a very important question. I have expressed concerns and reservations at various times about the spending power clause. The spending power clause is very important to Canada. It does not mean much when you talk about it as a spending power clause, but what it really is is the power of a national government to implement national programs. Unemployment insurance and the Canada Pension Plan are uses of the spending power. So in that context I think Canadians would understand how important they are. But we have examined it very carefully, used the best constitutional advice available, and have come to the conclusion that there is absolutely no threat to the national cost-shared programs in this document.

I believe what Mrs. Carstairs is representing is a nervousness, a concern, not a certainty—I am sure she is not certain about it. She is just representing an uncertainty about the possibility that it would be affected. But what I can tell you today is that as the Premier of a have-not province—well on its way to being a have province, I might add—I am satisfied that national cost-shared programs are still available to us.

As far back as 1965, opting out was permitted. The Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan—1965

[Translation]

la population canadienne sache clairement à quoi s'attendre.

Mme Dobbie (députée de Winnipeg-Sud): Monsieur McKenna, permettez-moi de vous féliciter, moi aussi, de votre initiative et de l'ouverture dont vous avez fait preuve en présentant cette résolution. En tant que députée d'une province qui est prête à tout faire pour que tout fonctionne comme il se doit, comme la plupart des Canadiens, je souhaite ardemment que nous sachions mettre à profit cette possibilité qui nous est offerte.

J'ai écouté très attentivement votre discussion, et je vous ai entendu dire que vous n'étiez pas plus préoccupé que cela au sujet de l'article ayant trait au pouvoir de dépenser. Vous aviez le moyen de répondre aux diverses préoccupations qui avaient été manifestées. Mais, dans les débats, j'ai pu constater que M^{me} Carstairs, du Manitoba, s'arrête surtout sur cette partie-là de l'Accord. Elle semble d'avis que la clause touchant le pouvoir de dépenser aura pour effet de réduire les pouvoirs du gouvernement fédéral et que cela sera néfaste pour le Canada.

Quel est votre avis? Y aurait-il moyen de convaincre M^{me} Carstairs que ses craintes ne sont probablement pas justifiées? Vous semblez vous-même avoir conclu que ces craintes-là ne sont pas fondées.

M. McKenna: La question est en effet importante. J'ai, à plusieurs reprises, exprimé un certain nombre de préoccupations et de réserves en ce qui concerne la clause touchant le pouvoir de dépenser. Cette clause revêt une grande importance pour le Canada. Cela ne semble pas important lorsqu'on en parle comme d'une simple clause touchant le pouvoir de dépenser, mais ce qui est en cause, c'est le pouvoir d'un gouvernement central de mettre en oeuvre des programmes à l'échelle nationale. L'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada représentent, en effet, deux applications du pouvoir de dépenser. C'est dire toute l'importance que la question devrait revêtir aux yeux des Canadiens. Mais nous avons examiné avec beaucoup d'attention cette clause, nous avons consulté les meilleurs spécialistes de droit constitutionnel et nous en sommes venus à la conclusion que ces textes ne menacent en rien les programmes nationaux financés conjointement par le fédéral et par les provinces.

Je pense que M^{me} Carstairs manifeste surtout une certaine inquiétude, non pas une certitude. Elle n'en est pas certaine mais elle estime que cela risquerait de porter atteinte à la viabilité de certains de nos programmes. Mais en tant que premier ministre d'une province démunie—mais, je tiens tout de suite à le préciser, en voie de devenir une province florissante—je suis persuadé que les programmes nationaux à frais partagés ne seront pas mis en cause.

Depuis 1965, les provinces disposent d'un droit de retrait avec compensation. Le Régime de pensions du